

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
5 MAI 2025**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE       |
| 2. Carrol HALLER     | 5. VACANT              |
| 3. Danielle DUPRÉ    | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS:

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Nomination des membres sur le comité MADA

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

6. Autorisation d'embauche d'un contrôleur financier

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

7. Acceptation des comptes à payer
8. Rapports des salaires nets — 2025-04
9. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
10. Politique de capitalisation - Adoption
11. Dépôt des états financiers 2024

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

12. Rapiéçage mécanisé des rues – octroi de contrat
13. Marquage des rues – octroi de contrat

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

14. Règlement 2025-770 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments – Avis de motion
15. Règlement 2025-770 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments – Dépôt
16. Résolution pour l'attribution d'un nom de rue en l'honneur de la famille Richard
17. Adoption d'un moratoire dans les zones commerciales en marge du plan directeur
18. Vente du lot 4 028 703, chemin Magog

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

19. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
20. Adoption de la grille tarifaire — Plage Pleasant View

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

21. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
22. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
5 MAI 2025**

2025-05-05.68

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec tel que présenté.

2025-05-05.69

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2025**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté.

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Cours de natation infos à suivre
- Programme de rinçage 20 au 22 mai
- Vente de garage fds 17 mai sans permis
- Bienvenue au nouveau directeur de la Régie Incendie M. Stephen Nicholson
- Demi-marathon de la fête des Mères 10 mai
- Nettoyage des rues
- Remerciements M Dany Brus pour poste de directeur intérim régie incendie

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

Période de questions disponible en audio seulement

2025-05-05.70

**NOMINATION DES MEMBRES SUR LE COMITÉ MADA**

ATTENDU QUE pour faciliter l'administration des affaires municipales, le conseil crée des comités ad hoc;

ATTENDU QUE le mandat de certains comités peut changer, évoluer ou se terminer selon les années;

ATTENDU QUE les présentes nominations remplacent les anciennes nominations;

ATTENDU QUE les comités internes mis sur pieds par le Conseil visent la participation citoyenne;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QU'à la suite de l'affichage des ouvertures de postes lancées à la population pour la formation des différents comités;

QUE Danielle DUPRÉ et Andrew J PELLETIER soient nommés à titre de membres du comité MADA.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-05-05.71

**AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONTRÔLEUR FINANCIER**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Bruno Bélisle prévu à la fin juin 2025 ;

ATTENDU que Monsieur Bélisle a offert de bons et loyaux services lors des neuf (9) dernières années au poste de Greffier-trésorier adjoint et de Directeur général adjoint ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un contrôleur financier qui verra à assurer le suivi et la gestion financière de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un affichage de poste de contrôleur financier ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le poste de DGA soit aboli à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

QU'UN poste de contrôleur financier soit affiché pour recherche de candidatures ;

QUE les tâches et fonctions soient définies telles que présentées par la Direction générale ;

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général, M Benoit Tremblay soient mandatés afin de procéder à l'embauche d'un contrôleur financier et qu'ils soient

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
5 MAI 2025**

autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail du contrôleur financier ;

QUE la date d'entrée en fonction du Contrôleur financier soit définie entre les parties ;

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général, M Benoit Tremblay soient mandatés afin d'établir les modalités d'un contrat fournisseur avec M. Bruno Bélisle à raison de deux jours par semaine à des fins de transition et de passation des dossiers avec le nouveau.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-05-05.72**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 5 mai 2025 par le Service de trésorerie, d'une somme de 298 940.53 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-05-05.73**

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2025-04**

ÉLUS	8 314.05 \$
PERMANENTS	42 782.50 \$
<b>TOTAL</b>	<b>51 096.55 \$</b>

**2025-05-05.74**

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
5 MAI 2025**

2025-05-05.75

**POLITIQUE DE CAPITALISATION - ADOPTION**

ATTENDU QUE le Conseil désire se doter d'une politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE la politique de capitalisation et d'amortissement est un cadre de référence servant à orienter la Municipalité dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Municipalité et ayant une incidence significative sur la situation et les résultats de ses activités;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil adopte la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations tel que présenté

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-05-05.76

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024**

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose le rapport financier établi pour l'année 2024, de même que le rapport du vérificateur externe faisant état d'un surplus de 202 267 \$.

2025-05-05.77

**RÈGLEMENT 2025-770 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS  
- AVIS DE MOTION**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'assurer un contrôle des situations de vétusté et/ou de délabrement des immeubles situés sur son territoire et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété

2025-05-05.78

**RÈGLEMENT 2025-770 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS  
- DÉPÔT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2024-750 et ont pu en prendre connaissance ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, DÉPOSE

Le projet de *Règlement numéro 2025-770* relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

QUE ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue le **2 juin 2025, à 17 h 30**, à la salle communautaire de l'Église Ste-Elisabeth. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

2025-05-05.79

**RÉSOLUTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE EN L'HONNEUR DE LA  
FAMILLE RICHARD**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande officielle afin de procéder à la nomination d'une rue ;

ATTENDU QUE le Conseil du Village de North Hatley a procédé à l'analyse et à l'approbation de la proposition de nom, conformément aux critères établis par la Commission de toponymie du Québec;

ATTENDU QUE la proposition a été conforme aux règles de toponymie, y compris l'origine et la signification du nom, ainsi que son respect des critères linguistiques et géographiques;

ATTENDU QUE la population a été informée du projet de nomination et qu'aucune objection sérieuse n'a été soulevée lors de la présente séance du Conseil;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le conseil officialise le nom GASTON-RICHARD afin d'être utilisé lors de la création d'une nouvelle rue sur le territoire de la Municipalité ;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
5 MAI 2025**

QUE la municipalité transmette la présente résolution et les documents associés à la Commission de toponymie du Québec pour validation et officialisation définitive;

QUE toute autre démarche administrative nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision soit entreprise, y compris la mise à jour des documents municipaux et que la signalisation appropriée sur le terrain soit effectuée au moment opportun.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-05-05.80**

**ADOPTION D'UN MORATOIRE DANS LES ZONES COMMERCIALES EN MARGE DU PLAN DIRECTEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement en travaux en lien avec le plan directeur qui touche les zones commerciales sur le territoire;

ATTENDU QUE les consultations publiques se tiendront dans les semaines à venir et que les résidents de North Hatley souhaitent participer pleinement à la définition de l'identité que le Village souhaite se donner pour une vision d'avenir dans la zone identifiée;

ATTENDU QU'en marge du plan directeur, un PPU sera présenté à la population pour adoption;

ATTENDU QUE la Municipalité a constaté qu'habituellement en cette période de l'année un nombre croissant de demandes de projets dans la zone commerciale sur son territoire sont déposées;

ATTENDU QUE les projets en cours ou à venir dans cette zone peuvent entraîner des impacts importants sur le développement urbain, l'environnement, le trafic ou d'autres aspects liés à la qualité de vie des résidents et des commerçants locaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prendre un temps pour examiner et évaluer les conséquences de l'urbanisation rapide de cette zone, ainsi que de réévaluer les règles de zonage et d'aménagement du territoire afin d'assurer un développement harmonieux et durable;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des lois et/ou règlements municipaux pertinents en vigueur et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., un moratoire peut être mis en place pour suspendre temporairement l'acceptation de nouvelles demandes de projets dans une zone géographique délimitée;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal adopte un moratoire sur toute demande de projet dans toutes les zones commerciales sur le territoire, à compter de la date de la présente résolution et jusqu'à la fin des travaux du plan directeur;

QUE durant cette période de moratoire, la Municipalité procédera à une étude approfondie des impacts de l'urbanisation dans cette zone, notamment, mais non limitativement en matière de la circulation, l'environnement, les infrastructures, les besoins en services publics, etc.;

QUE toute nouvelle demande de projet ou d'autorisation relative à des travaux en zones commerciales soit suspendue, et ne pourra être traitée avant la levée du moratoire.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-05-05.81**

**VENTE DU LOT 4 028 703, CHEMIN MAGOG**

ATTENDU QUE le lot 4 028 703, situé sur le chemin Magog est la propriété de la Municipalité de North Hatley;

ATTENDU QUE le lot 4 028 703 n'est pas desservi et présente une superficie inférieure (149,70 m<sup>2</sup>) nécessaire à la construction ou l'établissement d'ouvrages municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la mise en vente du lot 4 028 703;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Mairesse, Mme MARCELLA DAVIS-GERRISH et le Directeur général, Monsieur BENOIT TREMBLAY soient mandatés afin de mettre en vente le lot 4 028 703 sans la

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
5 MAI 2025**

participation d'un courtier immobilier;

QUE les vérifications légales soient effectuées auprès de la Firme Cain Lamarre afin d'assurer la validité de la vente, la rédaction des différents contrats de vente ou autres éléments légaux nécessaires;

QUE Mme GERRISH et M. TREMBLAY soient mandatés pour entreprendre les négociations avec des acheteurs potentiels et en faire la présentation au Conseil.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :					

2025-05-05.82

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-05-05.83

**ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE — PLAGES PLEASANT VIEW**

ATTENDU QUE sont soumises à l'approbation du conseil le projet de programmation d'activités et la grille tarifaire afférant ;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley approuve la programmation d'activités et la grille tarifaire ci-dessous.

<b>ABONNEMENT</b>	Résident de North Hatley	Non-résident
Famille (maximum 5 personnes)	GRATUIT	300,00\$
Individuelle	GRATUIT	125,00\$

<b>TARIFS JOURNALIERS</b>	<b>ABONNÉS</b>	<b>NON-ABONNÉS</b>
ENFANT :	GRATUIT	5,00 \$
ADULTE :	GRATUIT	10,00\$
AINÉS	GRATUIT	8,00\$

**TENNIS LIBRE**

**Résident** de North Hatley: Gratuit

**Non-résident** : Location du terrain pour une durée d'une heure : 30,00\$

\*Changement de joueurs aux heures.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
5 MAI 2025**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

Période de questions disponible en audio seulement

**2025-05-05.84**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19H57, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

\_\_\_\_\_  
MARCELLA DAVIS-GERRISH  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
BENOIT TREMBLAY  
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.